

RCS : BASSE TERRE

Code greffe : 9711

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASSE TERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00337

Numéro SIREN : 524 025 632

Nom ou dénomination : A2 STUDIO D'ARCHITECTURE

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002608

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise SARL A2 STUDIO D'ARCHITECTURE

Néant ☐

Adresse de l'entreprise RES LES MARINES II

97150 ST MARTIN

Numéro SIRET * 5 2 4 0 2 5 6 3 2 0 0 0 2 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE

STOCKS

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTE (4)

REVENUS

REVENUS

REVENUS

REVENUS

REVENUS

REVENUS

REVENUS

REVENUS

REVENUS

REVENUS

ACTIF

		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 Net 3	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1 Net 4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028 66 273	030 30 242	36 031	49 536
Immobilisations financières * (1)		040 13 300	042	13 300	13 300
Total I (5)		044 79 573	048 30 242	49 331	62 836
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
Marchandises *		060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068 22 407	070	22 407	37 800
	Autres * (3)	072 10 000	074	10 000	
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084 157 574	086	157 574	108 257
Charges constatées d'avance *		092 2 646	094	2 646	18 388
Total II		096 192 627	098	192 627	164 445
Total général (I+II)		110 272 200	112 30 242	241 958	227 281

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126	300	300
Réserves réglementées *	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	30 000	30 000
Report à nouveau	134	111 431	110 563
Résultat de l'exercice	136	17 950	868
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142	162 681	144 731
Provisions pour risques et charges	Total II 154		
Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 075	4 197
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 2 277	172	75 203	78 353
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	79 277	82 550
Total général (I + II + III)	180	241 958	227 281

Dont immobilisations financières à moins d'un an (1)	193	Dont dettes à plus d'un an (4)	195
Dont créances à plus d'un an (2)	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
Dont comptes courants d'associés débiteurs (3)	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CERTIFIE CONFORME PAR LA GERANTE



② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302, 303, 304 du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL A2 STUDIO D'ARCHITECTURE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210						
	Production vendue	biens		215		214						
		services *		217		218		507 323		480 556		
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *				224							
	Subventions d'exploitation reçues				226							
	Autres produits				230		8 976		38 255			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		516 299		518 810			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234							
	Variation de stock (marchandises) *				236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240							
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : mobilier 9 465	- immobilier		242		137 750		184 756			
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE) *	243	3 247	244		15 314		15 589			
	Rémunérations du personnel *				250		246 097		220 438			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		75 345		78 574			
	Dotations aux amortissements *				254		13 505		12 225			
	Dotations aux provisions				256							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		17		9			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260									
Total des charges d'exploitation (II)					264		488 028		511 591			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		28 271		7 219			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		11		20			
	Produits exceptionnels			(IV)	290		1 914		5 452			
	Charges financières			(V)	294		62		29			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		10 189		11 699			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348									
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		1 995		96			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310		17 950		868		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		17 950	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318							
	Provisions non déductibles *				322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		1 995					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44 octies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zone de restructuration de la défense (44 octies)	127		Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 octies A)	989		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
Divers ZFA NG (44 quatuordecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Basins urbains à dynamiser-FHUD (art. 44 quatuordecies)	992	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352		19 945	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370		19 945	372				

CERTIFIÉ CONFORMÉ PAR LA CERAUSE

A2 STUDIO D'ARCHITECTURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : RESIDENCE LES MARINE II
6 Bât Poséïdon
Baie Nettle
97150 SAINT-MARTIN
524 025 632 RCS BASSE-TERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 17 950 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice de.....	17 950 €
- Une somme de	13 000 €
Affectée à la distribution de dividende, soit par part sociale,	
Un montant de	130 €
- Et le solde, soit	4 950 €
Affecté au compte "report à nouveau"	
S'élevant ainsi à	116 381 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 130 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2023, sous déduction pour les associés physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Certifié Conforme
